



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/130
17 février 2000

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 16 FÉVRIER 2000, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE
DU PORTUGAL AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union européenne sur les élections présidentielles au Sénégal, publiée le 14 février 2000 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
Représentant permanent adjoint du Portugal
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Nuno BRITO

Annexe

[Original : anglais et français]

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DE L'UNION EUROPÉENNE AU NOM
DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES
AU SÉNÉGAL, PUBLIÉE LE 14 FÉVRIER 2000

Le Sénégal s'achemine vers les élections présidentielles de l'an 2000, lesquelles vont être disputées par huit candidats, ce qui témoigne de la vitalité de sa démocratie multipartisane.

L'Union européenne salue la tradition et l'élan démocratique qui animent la société sénégalaise, et appelle toutes les parties concernées à agir de façon à assurer, dans toutes ses étapes, un processus électoral juste, transparent et pacifique, en les encourageant à faire preuve d'esprit de dialogue, de compréhension et de tolérance.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.
